

6 conseils pour activer son compte

pour les professionnels de santé ayant créé un compte à l'Agence avant le 09 juillet 20

01

CONNECTEZ-VOUS DIRECTEMENT ICI

Si vous aviez déjà un compte créé avant le 09 juillet 20, vous devez activer un nouveau compte sur un nouvel espace plus moderne. Votre compte existant déjà, connectez-vous avec vos identifiant et mot de passe habituels ici.

02

REMP LISSEZ LE PREMIER ECRAN D'IDENTIFICATION

Le premier formulaire à remplir va nous permettre de vous identifier. Une fois reconnu, vous validerez votre situation professionnelle et votre document de traçabilité sera créé avec les actions de DPC suivies depuis 2017.

03

LA VILLE DE NAISSANCE, LE TEST...

La saisie de votre ville de naissance est une sécurité permettant de confirmer votre identité. Saisissez-en les 3 premières lettres (pays si né à l'étranger) et le nom complet de votre ville de naissance apparaît si vous êtes reconnu. Ex : je saisi « bag », le système me propose « Bagnères-de-Bigorre ».

04

UNE ASTUCE POUR LES FEMMES... EN GENERAL

Nous vous identifions grâce à votre nom de naissance. Donc si vous avez changé de nom au cours de votre vie, seul votre nom de naissance est connu de nos services. Une sécurité en plus pour nous assurer que vous êtes bien à l'origine de la démarche.

05

VOS COORDONNÉES BANCAIRES EN PDF

Un IBAN à jour est une garantie de plus d'être indemnisé. Une fois votre compte activé, n'oubliez pas de valider vos préférences de prise en charge dans la rubrique "informations financières", de saisir votre IBAN et de télécharger votre RIB. Attention seul un RIB sous format pdf est accepté.

06

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Votre statut (profession et mode d'exercice) définit automatiquement si vous êtes éligible au financement de l'Agence. Si la rubrique informations financières ne s'affiche pas, c'est que vous n'êtes pas éligible. Un doute ? rendez-vous ici